

Appel à candidatures - bourses du gouvernement ukrainien

Le Ministère ukrainien de l'Education et de la science, de la Jeunesse et des sports a le plaisir d'annoncer le lancement de la campagne 2012 de sélections de ses boursiers - étudiants, doctorant, enseignants-chercheurs – candidats à suivre une formation / un stage dans les meilleurs établissements d'enseignement supérieur et de la recherche étrangers.

Cet appel est ouvert :

1) aux étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur inscrits en présentiel (dit « de jour »)

Critères de sélection :

- excellence académique ;
- excellence des résultats des travaux de recherche réalisés dans le cadre de leurs études ;
- niveau de langue suffisant pour suivre des études au sein de l'établissement choisi.

2) aux doctorants des établissements publics d'enseignement supérieur inscrits en présentiel (dit « de jour »)

Critères de sélection :

- avoir publié dans des revues de leur domaine de spécialité qu'elles soient étrangères, internationales ou ukrainiennes
- avoir participé à des conférences et/ou symposiums scientifiques étrangers, internationaux, ukrainiens
- justifier d'un niveau de langue suffisant pour poursuivre des études/recherches au sein de l'établissement choisi.

3) aux scientifiques et enseignants-chercheurs

Critères de sélection :

- être titulaire (CDD ou CDI) d'un établissement public d'enseignement supérieur ;
- être titulaire d'un diplôme de doctorat et pouvoir se prévaloir d'une expérience de recherche d'au moins 3 ans (au-delà du doctorat) ;
- travailler dans son établissement d'origine depuis au moins 1 ans ;
- avoir publié dans des revues de leur domaine de spécialité qu'elles soient étrangères, internationales ou ukrainiennes
- avoir participé à des conférences et/ou symposiums scientifiques étrangers, internationaux, ukrainiens
- justifier d'un niveau de langue suffisant pour poursuivre des recherches au sein de l'établissement choisi.

Tous les candidats doivent suivre des études et effectuer des recherches dans les domaines suivants dit « prioritaires » :

- sciences naturelles, notamment chimie des colloïdes et nano-chimie, chimie appliquée, biophysique, écologie appliquée et exploitation raisonnée des ressources naturelles ;
- physique des nano-systèmes, physique nucléaire et physique des hautes énergies ; physique nucléaire expérimentale et physique des plasmas, nanophysique et nanoélectronique ; modélisation mathématique et informatique, technologies de l'information et de la communication ;

- Informatique et outils de calcul, notamment systèmes d'intelligence artificielle, systèmes de programmation, sciences informatiques et outils de calcul, ingénierie informatique, ingénierie de programmation, logiciels, ingénierie des logiciels ;
- exploitation des ressources minérales ;
- métallurgie et science des matériaux, notamment sciences des matériaux appliquée ;
- construction des machines et traitement des métaux, notamment dynamique et résistance des machines, biomécaniques, moteur à combustion interne, machines minières et complexes, construction de locomotives et de wagons ;
- énergie et construction des machines énergétiques, notamment thermodynamique, physique thermique ;
- électrotechnique et électromécanique, notamment sources lumineuses, sources renouvelables et alternatives d'énergie ;
- électronique, notamment appareils et équipements micro- et nanoélectroniques ; électronique physique et biomédicale ;
- métrologie, outils de mesure et technologie d'information et de mesure, notamment techniques de laser et optoélectronique, photonique et opto-informatique ;
- aéronautique et aérospatial ;
- technologies chimiques et ingénierie ;
- biotechnologies, notamment biotechnologie moléculaire, biotechnique et matériaux biocompatibles ;
- génie civil et architecture, notamment technologies de construction, matériaux de construction ;
- transport et infrastructure des transports, notamment systèmes des transports ferroviaires, locomotives et maintenance, wagons et maintenance, système de coordination de la circulation des trains, constructions ferroviaires et maintenance.
- relations internationales, notamment droit international.

Organisation de la sélection :

- 1) Soumettre son dossier de candidature au chef d'établissement pour validation par le conseil scientifique de l'établissement (et selon le calendrier propre à chaque établissement).

Ce dossier comprend :

- une déclaration de candidature ;
 - un extrait du procès-verbal du conseil de chaire / de département recommandant ladite candidature ;
 - un projet d'études/ projet de recherche (objet, tâches, plus-value et dates prévues des études / du stage, programme d'études / de stage, résultats attendus, perspectives en termes de poursuite des recherches ou d'exploitation des résultats en Ukraine) ;
- 2) Une fois validée, la candidature doit être soumise, par l'établissement, au Ministère, et ce avant le 15 mai 2012.

Cette candidature doit comprendre :

- une lettre de recommandation signée du chef d'établissement ;
- un extrait du procès-verbal du conseil scientifique de l'établissement recommandant ladite candidature ;
- un extrait du dossier administratif du candidat ;
- le dossier de candidature qui a été soumis au conseil scientifique de l'établissement (cf. ci-dessus).

Les dossiers incomplets et/ou déposés au-delà de la date limite ne seront pas examinés.

Les documents déposés au concours ne seront pas retournés aux candidats et ne pourront pas être modifiés après leur dépôt.